



**CONSEIL
DE QUARTIER**
DES JÉSUITES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA)

**Le lundi, 17 avril 2023 à 19 h,
Bureau d'arrondissement de Charlesbourg,
160, 76e Rue Est, Salle de La Cité**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Pascal Dumont	Membre
M. Michel Voisard	Membre
M. David Khayat	Membre
M ^{me} Catherine Savoie	Membre
M ^{me} Anne Deblois	Membre

IL Y A QUORUM

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Ernesto Salvador Cobos	Conseiller en consultations publiques, Ville de Québec
M ^{me} Marie-Pierre Boucher	Conseillère municipale, District de Louis-XIV
M. Claude Lavoie	Conseiller municipal, District de Saint-Rodrigue
M. Simon Côté	Secrétaire de soutien

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Michel-Marie Bellemare	Membre
---------------------------	--------

9 citoyens sont présents

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Jean-Pascal Dumont ouvre l'assemblée à 19 h. Il souhaite la bienvenue à l'assemblée et se présente aux nouveaux candidats aux postes d'administratrices et d'administrateurs. Il se montre heureux du nombre de participants.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Jean-Pascal Dumont fait la lecture de l'ordre du jour et propose des modifications :

Ordre du jour

- Ouverture de l'assemblée 19 h
- Lecture et adoption de l'ordre du jour 19 h 02
- Présentation sur l'aménagement urbain de Jean Dubé,
professeur à l'Université Laval 19 h 05
- Élections 19 h 40
 - Nomination du président d'élection
 - Informations relatives au déroulement des élections
 - Appel de candidatures
 - Présentation des candidates et des candidats
 - Ouverture du scrutin
- Adoption du procès-verbal de l'AGA du lundi 11 avril 2022 20 h
- Dépôt du rapport annuel et des états financiers 2022 20 h 15
 - Présentation du rapport annuel
 - Présentation des états financiers
 - Période de questions et commentaires du public
 - Ratification du rapport annuel et des états financiers

Fin du scrutin

- Période d'information des conseillers municipaux 20 h 45
- Période de questions et commentaires du public 21 h
- Divers 21 h 15
- Levée de l'assemblée 21 h 30

RÉSOLUTION CQJ-23-AGA-01

Monsieur Jean-Pascal Dumont suggère de déplacer les points 5 et 6 de l'ordre du jour aux points 3 et 4 en raison du retard de monsieur Jean Dubé et de déplacer le point 3 (Présentation sur l'aménagement urbain de Jean Dubé, professeur à l'Université Laval) au point 5. L'ordre du jour ainsi modifié est proposé par monsieur Jean-Pascal Dumont et appuyé par monsieur David Khayat.

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AGA DU LUNDI 11 AVRIL 2022

Monsieur Jean-Pascal Dumont laisse quelques minutes aux membres de l'assemblée pour procéder la lecture du procès-verbal et invite les membres de l'assistance à s'exprimer s'ils souhaitent poser des questions, commenter ou apporter des modifications. À la suite d'un rappel de monsieur Ernesto Salvador Cobos, il précise que, dans le cadre d'une assemblée générale, tous les membres de l'assistance, y compris les citoyens, peuvent voter, proposer et appuyer des résolutions.

Après le temps de lecture, monsieur Jean-Pascal Dumont questionne l'assemblée à savoir s'il y a des demandes de suivi. Celle-ci répond à la négative. Il fait alors un suivi sur le projet de place éphémère. Il explique qu'il s'agit d'un projet auquel le Conseil de quartier a longtemps tenu. Cependant, avec la nouvelle offre de services du Moulins des Jésuites, par son caractère intergénérationnel, son rayonnement, son emplacement stratégique, son ancrage dans le tissu culturel du quartier et son offre culturelle, le Conseil considère désormais que ce lieu fait office de place éphémère, sans en avoir le titre. Il invite cependant l'assemblée à s'exprimer si elle a des idées sur ce sujet et que le Conseil est ouvert à celles-ci et à travailler sur un tel projet.

RÉSOLUTION CQJ-23-AGA-02

Il est proposé d'entériner le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du lundi 11 avril 2022, tel que rédigé. La résolution est proposée par monsieur Michel Voisard et appuyée par monsieur Jean-Pascal Dumont.

Adoptée à l'unanimité

4. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL ET DES ÉTATS FINANCIERS 2022

- Présentation du rapport annuel

Puisque les membres de l'assemblée ont accès à la version papier du rapport annuel. Monsieur Jean-Pascal Dumont en profite pour présenter le Conseil de quartier, inviter les administrateurs qui se sont impliqués au cours de la dernière année à se présenter, à décrire les dernières réalisations faites par le Conseil durant l'année et du plan d'action pour la prochaine année, qui a été entériné. Il ajoute que monsieur Michel Voisard présentera les états financiers.

Tout d'abord, dans sa présentation, monsieur Jean-Pascal Dumont fait un retour sur la situation qui prévalait lors de la dernière assemblée générale annuelle. Il rappelle qu'il s'agissait d'une période de transition et revient sur la déception causée par l'abandon du trajet du tramway dans Charlesbourg pour sa première phase ainsi que par la démolition de la serre sur les terrains de l'ancien zoo.

Il continue en ajoutant que le Conseil regarde l'avenir de façon positive. Il en explique la raison par la collaboration des élus municipaux, notamment celles de madame Marie-Pierre Boucher et monsieur Claude Lavoie.

Monsieur Jean-Pascal Dumont fait part de l'écoute et la présence constante des deux conseillers municipaux aux différentes séances du Conseil de quartier. Il commente qu'ils ont porté une grande attention à leurs demandes et qu'ils ont fait preuve de diligence. Il rappelle que madame Marie-Pierre Boucher et monsieur Claude Lavoie offraient toujours une réponse et un suivi aux résolutions adoptées par le Conseil lorsqu'ils pouvaient le faire, souvent à la séance subséquente à leurs adoptions. Il ajoute qu'il en allait de même pour les demandes des citoyens qui leur étaient transférées. Bien qu'il rappelle que le Conseil demeure apolitique, Jean-Pascal Dumont tient à les remercier.

Il explique aussi que l'une des raisons du positivisme affiché en regard vers l'avenir du quartier est l'annonce du lien cyclable express entre Charlesbourg et le centre-ville. Il mentionne qu'il s'agit d'une excellente nouvelle pour la mobilité durable et active pour les citoyens de Charlesbourg. Enfin, il estime que la nomination du député de Charlesbourg comme représentant du secrétariat de la Capitale-Nationale est une bonne nouvelle : en tant que responsable de la région, cette nomination pourrait agir comme levier pour faire avancer les concertations et les projets citoyens.

Il remercie le travail des administrateurs et des administratrices qui ont œuvré au Conseil dans la dernière année. Il remercie également le travail de monsieur Ernesto Salvador Cobos et fait preuve d'éloges sur la rapidité de ses réponses, sa disponibilité et la qualité de son travail administratif et de coordination.

Il conclut en résumant le travail du Conseil à travers une citation présentée à l'écran. Il dit que le citoyen est un producteur d'idées, de convictions,

d'engagements et de solidarité et que le Conseil de quartier s'efforce de faire vivre cette idée à travers ses séances de travail, ses réflexions et ses représentations. Il remercie de nouveau les membres de l'assemblée pour leur présence.

Il présente ensuite officiellement le rapport annuel du Conseil de quartier des Jésuites. Il commence son allocution avec la liste des administrateurs, en soulignant que les deux conseillers municipaux sont présents sur le CA [conseil d'administration] à titre d'observateurs. De plus, à l'aide d'un support visuel, il présente les limites du quartier, bordé par le boulevard Jean-Talon au Nord, une partie au sud de l'autoroute, le boulevard Henri-Bourassa à l'Ouest et le boulevard Loiret à l'Est.

Sur le sujet des réalisations, il présente deux demandes d'avis officiels faites par la Ville de Québec au Conseil de quartier dans la dernière année. Aussi, monsieur Jean-Pascal Dumont rappelle que le Conseil a seulement la prérogative d'émettre des avis et non d'autoriser ou d'interdire des projets. Il rappelle ensuite les démarches entourant le projet du 7650, boulevard Henri-Bourassa, près de la 76^e rue. Il continue en disant qu'il s'agit d'un projet de construction d'immeuble à logements et qu'un processus de consultation officiel a été créé. Il rappelle que le Conseil a émis un avis positif, mais qu'il y a ajouté deux conditions, soit la production d'une analyse par l'arrondissement de Charlesbourg pour la gestion de la circulation et un suivi sur le comportement entrepreneurial de la compagnie G. Gagné transports, qui est très active dans ce secteur. Il ajoute que la Ville a fait un suivi de l'analyse de la circulation et sur le respect par l'entreprise des règlements et des normes de la Ville de Québec. En cas de non-respect, la Ville s'est assurée d'y donner suite auprès de l'entreprise en question.

Il résume ensuite le processus lié à la deuxième demande d'avis, qui portait sur le 6760, boulevard Henri-Bourassa. Il explique que la construction d'un immeuble à logement a eu lieu sur ce site et qu'on a demandé au Conseil de se prononcer sur la conversion de la partie commerciale du projet pour agrandir le potentiel à logement locatif résidentiel de cet immeuble. Il ajoute que le Conseil y avait alors donné un avis favorable, compte tenu de la demande de logements dans le quartier. Il exprime toutefois que 4 conditions ont été émises et décrit le contexte de l'émission de celles-ci : il rappelle que le Conseil n'avait que la durée d'une soirée à la suite de l'expression des doléances des citoyennes et des citoyens pour émettre cet avis. Il rappelle aussi qu'une séance de consultation avait eu lieu au même endroit que la présente assemblée générale et que la période de questions avait été longue et occupée par une importante assistance.

Il explique ensuite le processus qui a mené à l'émission de l'avis par le Conseil. Il explique que ce dernier avait 10 minutes pour prendre une décision et que celle-ci se base toujours sur les commentaires émis par les citoyens lors de la consultation. Le Conseil a aussi tenu compte des impacts environnementaux,

urbanistes (dont la densification), sociaux et économiques de ce projet, ainsi que sur le bien-être des résidents et sur leur qualité de vie. Il rappelle que le Conseil a donné un avis positif au projet, mais qu'il a fait une demande pour que le propriétaire et gestionnaire de l'immeuble se comporte en bon citoyen corporatif, que les travaux se passent selon les règles de l'art et une bonne cohabitation avec les citoyens qui habitent à proximité. Le Conseil a aussi demandé une surveillance de la part de l'arrondissement, que ce dernier s'assure de favoriser un aménagement paysager qui s'harmonise avec la trame urbaine (canopée et aspect visuel) et de transmettre au Conseil de quartier l'étude qui mesure l'impact sur les stationnements disponibles dans le quartier.

Il note aussi que les élus, de leur côté, au moment de prendre une décision sur le projet, ont émis des exigences au promoteur et ce dernier s'est engagé de façon écrite à respecter celles-ci. Monsieur Jean-Pascal Dumont ajoute que ces exigences étaient basées sur la vision représentée par l'avis du Conseil, mais en poussant celle-ci plus loin. Enfin, il conclut que ces événements montrent que les commentaires des citoyens, en les exprimant au Conseil de quartier, sont entendues et servent à bonifier sa réflexion et éclairer sa prise de décision. Il indique que l'exercice n'est donc pas vain.

Dans un autre ordre d'idée, au niveau de la concertation communautaire et économique, monsieur Jean-Pascal Dumont parle de l'appui du Conseil à l'organisme *Parent-secours* durant leur événement annuel avec la tenue d'un kiosque. Il raconte que cette activité a permis de créer des liens avec cet organisme, de rejoindre une partie des citoyens du quartier et de mettre en valeur les commerces de l'arrondissement, par le tirage de cartes-cadeaux.

Ensuite, il parle de la mise en valeur de l'entrepreneuriat local et des commerces de proximité à Charlesbourg. Monsieur Jean-Pascal Dumont rappelle à l'assemblée que Charlesbourg n'est pas desservie par une société de développement commercial. Il souligne qu'ainsi, plusieurs commerces ne sont pas mis en valeur par un vecteur de cohésion économique et ceux-ci gagneraient à être connus. Il ajoute que madame Marie-Pierre Boucher et monsieur Claude Lavoie travaillent sur ce projet et que les deux conseillers en font un suivi serré, notamment avec le bureau du député provincial, monsieur Jonathan Julien et l'administration municipale.

M. Dumont note que plusieurs des questions des citoyens portent sur la sécurité routière. Il mentionne que le Conseil avait déposé un mémoire sur le sujet il y a quelques années lors des consultations sur la stratégie sur la sécurité routière. Par ailleurs, il ajoute que trois travaux en lien avec cet enjeu ont été achevés au cours de l'année, soit l'aménagement des trottoirs sur les avenues de La Villa Saint-Vincent, du Mont-Saint-Michel, de Gaulle et de Gironde. Il indique que le trottoir qui entourent l'école Guillaume-Mathieu a rendu le secteur plus sécuritaire pour les enfants et leurs parents.

Ensuite, il raconte que le délai d'attente des feux de circulation à l'intersection des boulevards Henri-Bourrassa et Louis-XIV est passé de 20 à 24 secondes. Il souligne que ce changement est positif pour les piétons dans ce secteur, qui serait fortement achalandé, notamment en raison de la proximité du Trait-carré, du Moulin des Jésuites et des commerces environnants. Il ajoute aussi que ce temps pourrait même être augmenté.

Sur un deuxième point, sur la stratégie sur la sécurité routière, monsieur Jean-Pascal Dumont explique que chaque année, le Conseil de quartier consulte les conseils d'établissement des écoles primaires du territoire afin de connaître les projets qu'ils désirent mettre en place et qui entrent dans le cadre du programme de mobilisation sur la sécurité routière de la Ville de Québec. Il mentionne que, dans la dernière année, le Conseil a collaboré avec les écoles des Deux-Moulins et de Guillaume-Mathieu en participant financièrement (avec la subvention de la Ville de Québec) aux activités de sensibilisation qui visaient les jeunes et leurs parents sur la sécurité en transport actif (à vélo et à pied).

Monsieur Jean-Pascal Dumont présente les quatre points relatifs à la sécurité routière qui sont priorisés lorsque les élus sont interpellés sur les enjeux de sécurité routière. Il énumère ensuite les éléments qui ont été portés à l'attention de ces derniers cette année, à savoir : l'état des trottoirs dans le secteur Jean-Talon et Louis XIV, qui ont été déclarés comme cahoteux par les citoyens ; le déneigement des corridors scolaires, où des suivis ont été faits par l'administration municipale et dans lequel des complications liées au déneigement près des écoles ont été dénoncées par les citoyens et la demande de représentation auprès du RTC. Sur ce dernier point, il souligne que le Conseil a demandé au RTC de présenter sa vision générale de la mobilité durable pour Charlesbourg, mais qu'il a essuyé un refus. L'administration du RTC aurait alors répondu que l'entreprise ne faisait pas ce genre de présentation. Il invite l'assemblée communiquer avec cette dernière afin de mettre de la pression pour assurer cette représentation. Il parle aussi du programme À Vélo et ajoute que le Conseil continue d'assurer une représentation pour que le secteur de Charlesbourg soit aussi desservi, notamment entre les campus de Limoilou et de Charlesbourg du Cégep de Limoilou.

Monsieur Jean-Pascal Dumont continue sur le sujet de la participation citoyenne. Il mentionne que le Conseil a rédigé des mémoires afin de participer à la démarche de révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartiers de la Ville de Québec. Il rappelle également la participation du Conseil à la consultation de l'aménagement des terrains vacants entourant la 41^e rue. Monsieur Jean-Pascal Dumont justifie la participation du Conseil en raison du fait que ce territoire constitue une porte d'entrée pour l'arrondissement de Charlesbourg et que d'importantes retombées positives pourraient découler de son aménagement pour le quartier des Jésuites.

Ensuite, il mentionne l'invitation faite au Conseil de quartier par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) à participer à la 1^{re} phase de concertation sur les anciennes terres des Sœurs de la Charité Chrétienne. Il explique que le Conseil y a siégé avec les autres groupes de pression et que lui-même y avait participé comme représentant du Conseil et s'y est assuré de rappeler que les activités et le site doivent demeurer accessibles aux citoyens de Charlesbourg, qu'il doit s'arrimer avec la trame urbaine et sociale à proximité du site, de prôner le développement durable d'une vitrine agricole et que l'essor de l'activité agricole promue doit être complémentaire et synergique avec le milieu. Il conclut en mentionnant que la seconde phase de consultation sera ouverte au public. Il commente que le projet a beaucoup de potentiel et permet d'envisager la création d'un espace où l'agriculture paysanne et la vie urbaine vont pouvoir se côtoyer et que le MAPAQ exécute cette consultation dans les règles de l'art en mentionnant son caractère inclusif.

M. Dumont souligne l'importance de compléter la piste cyclable du boulevard Loiret et la connexion avec la rue Chamonix. Ceci favoriserait la mobilité active sur les axes Nord et Sud, mais donnerait aussi un accès aux commerces de détail aux cyclistes en provenance du Sud.

Monsieur Jean-Pascal Dumont explique que le Conseil a transmis une lettre de félicitations à monsieur Jonathan Julien, député de la circonscription, tout en lui exprimant les doléances et leur vision pour le quartier des Jésuites. Il ajoute que, bien qu'ils aient eu un appel avec son représentant de bureau, les membres du Conseil n'ont pas pu avoir de rencontre avec le député pour connaître sa vision pour l'arrondissement et sur l'aménagement des terres des Sœurs-de-la-Charité.

Enfin, il mentionne que le Conseil a entériné un plan d'action qui va orienter le Conseil pour les trois prochaines années. Il précise qu'il a transmis un sondage aux abonnés de la liste de diffusion du quartier et énumère les quatre grands axes d'actions : la qualité de vie, favoriser la vie communautaire (soit les liens entre les organismes communautaires, les citoyens et les entreprises locales), la mise en valeur de l'entrepreneuriat local et la stimulation de la participation citoyenne.

Il termine qu'en voyant la quantité de personnes présentes à cette assemblée et le nombre de personnes qui se sont présentées, il juge que le Conseil est sur la bonne voie, mais qu'il s'agit d'un travail en continu, notamment en démontrant que cette participation donne des résultats. Il cède alors la parole à monsieur Michel Voisard.

- **Présentation des états financiers**

En 2022, les revenus totaux du Conseil de quartier ont été de 4 001,24 \$ et ses dépenses se sont montées à 4 222,57\$. Monsieur Michel Voisard rappelle que

le budget annuel de fonctionnement provient de la subvention de la Ville (1 000 \$ en 2022), qui s'assure que celui-ci demeure d'environ 1 500 \$ annuellement. Il ajoute aussi que les budgets ont été augmentés cette année : le Conseil disposera donc de 2 500 \$ en 2023.

Il explique que le Conseil a aussi reçu un budget de 3 000 \$ en vertu du programme de mobilisation à la sécurité routière.

Au sujet des dépenses de fonctionnement, il explique que celles-ci sont surtout liées à la rédaction des procès-verbaux et l'achat de collations lors des assemblées. Des sommes reçues du programme de soutien à la mobilisation, il explique qu'un montant de 1 000 \$ a été attribué à l'école des Deux-Moulins et 2 000 \$ à l'école Guillaume-Mathieu. Le Conseil de quartier termine l'année avec 335,26 \$ en caisse.

■ Période de questions et commentaires du public

Monsieur Patrick Gaudreau, demande si le Conseil de quartier a des détails sur le développement du projet de piste cyclable, à savoir si le tronçon manquant sera complété. Il note au passage le fort achalandage dans ce secteur du parc depuis la création de la piste cyclable. Monsieur Jean-Pascal Dumont lui répond qu'il pourra reposer lors de la période de question adressée aux élus municipaux, après avoir questionné madame Marie-Pierre Boucher à cet effet.

Monsieur Daniel Carré revient sur le fait que les membres du Conseil se sont rencontrés 10 minutes pour émettre un avis lors de la consultation sur le changement de zone. Il commente que ce laps de temps est court pour émettre un avis et demande si cette limite de temps est inscrite dans la procédure de consultation ou si le Conseil avait déjà toute l'information pour prononcer celui-ci. Monsieur Ernesto Salvador Cobos explique alors au citoyen que les administrateurs du Conseil avaient assisté quelques semaines plus tôt à une présentation du promoteur sur ce projet, que la Ville leur a présenté les modifications réglementaires et que les informations ont été publiées sur le site de la Ville deux semaines avant la consultation. Il ajoute qu'ensuite le conseil d'arrondissement avait alors mandaté le Conseil de quartier pour tenir l'assemblée de consultation et de donner son opinion sur le projet. Il estime donc que les administrateurs avaient les informations nécessaires pour se prononcer. Monsieur Ernesto Salvador Cobos explique aussi que cela peut parfois être ardu pour les administrateurs de se prononcer juste après une telle consultation lorsque le public présent dans l'assemblée est en désaccord avec le projet. Il précise toutefois que les membres du Conseil ne font qu'émettre une opinion sur le projet et que c'est aux élus que revient la tâche de prendre une décision. Monsieur Jean-Pascal Dumont ajoute qu'une séance de travail a aussi été tenue avant la consultation afin de circonscrire leurs questions ainsi que pour dégager leurs réserves et leurs points d'accord avec ledit projet.

Après avoir vérifié auprès de l'assemblée, monsieur Jean-Pascal Dumont constate qu'il n'y a pas d'autres questions.

- Ratification du rapport annuel et des états financiers

RÉSOLUTION CQJ-23-AGA-03

Madame Anne Deblois propose la ratification du rapport annuel 2023 et des états financiers inhérents à celui-ci. La proposition est appuyée par madame Catherine Savoie et est adoptée à l'unanimité.

5. PRÉSENTATION SUR L'AMÉNAGEMENT URBAIN DE JEAN DUBÉ, PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ LAVAL

Puisque le conférencier ne s'est pas présenté à la rencontre, monsieur Jean-Pascal Dumont suggère de passer à l'élection des membres Conseil de quartier.

6. ÉLECTIONS

- Nomination du président d'élection

Monsieur Jean-Pascal Dumont cède la parole à monsieur Ernesto Salvador Cobos. Celui-ci explique d'abord qu'il a été élu président d'élection lors de la première assemblée ordinaire de l'année.

- Informations relatives au déroulement des élections

Monsieur Ernesto Salvador Cobos explique ce qu'est qu'un Conseil de quartier agit principalement comme un interlocuteur entre les élus et la population et qu'il peut mener des consultations sur des projets de la Ville ou sur des projets d'intérêt pour le quartier.

Il souligne que pour fonctionner et faire des résolutions, un conseil de quartier doit avoir quorum de cinq administrateurs.

- Appel de candidatures

Messieurs Jean-Pascal Dumont demande aux membres de l'assemblée si certains d'entre eux veulent se présenter comme membre. Personne ne répond.

- Présentation des candidates et des candidats

Ainsi, monsieur David Khayat se présente et propose sa candidature comme administrateur. Parmi les éléments de sa présentation, il précise que bien qu'il habite le quartier depuis 2 ans, il était déjà impliqué dans le quartier en raison

de ses deux filles ; il désirait s'impliquer pour elles pour qu'elles puissent avoir une belle vie de quartier.

De son côté, monsieur Jean-Pascal Dumont se représente comme administrateur. Durant sa présentation, il explique, entre autres choses, qu'il réside dans le quartier depuis 2 ans et qu'il est président dans le conseil de quartier depuis presque autant de temps.

Il ajoute qu'il a choisi de s'impliquer ainsi puisqu'il croit que la mobilisation citoyenne est importante et qu'il est important de porter la voix des citoyens aux élus pour qu'ils soient entendus.

Par la suite, monsieur Ernesto Salvador Cobos présente les trois autres personnes dans la salle de qui il a reçu les candidatures pour se présenter au poste d'administratrice. Il s'agit de mesdames Catherine Savoie, Geneviève Khayat et Sylviane St-Louis.

Madame Catherine Savoie se présente et décrit son parcours à l'assemblée. Parmi les éléments de son discours, elle explique qu'elle est ingénieure et qu'elle a commencé depuis quelque temps à s'impliquer dans sa communauté. Elle mentionne aussi qu'elle est mère de 3 enfants.

Puis, madame Geneviève Khayat se présente à son tour. Parmi les éléments de sa présentation, elle explique qu'elle habite le quartier depuis 5 ans. Elle commente aussi qu'elle aime bien le quartier et y considère la vie communautaire comme importante. Enfin, elle souligne que plusieurs amis et membres de sa famille y habitent également.

Finalement, madame Sylviane St-Louis s'adresse aussi à l'assemblée. Durant sa présentation, elle explique entre autres qu'elle habite depuis 10 ans dans le quartier et qu'elle y a fondé une famille. Elle ajoute qu'elle est déjà impliquée dans plusieurs causes. De plus, elle exprime que la vie de quartier est importante et mise en valeur de sa qualité de vie. Enfin, elle explique son implication au sein du Conseil par son désir de contribuer à la vie citoyenne, de s'informer des dossiers et représenter son quartier, duquel elle est fière.

■ Ouverture de scrutin

Monsieur Ernesto Salvador Cobos dit qu'il n'a pas reçu d'autre mise en candidatures. Aussi, une fois les présentations terminées, il demande aux membres de l'assemblée si d'autres personnes veulent présenter leur candidature. Il ne reçoit aucune réponse.

Messieurs Jean-Pascal Dumont et David Khayat sont élus par acclamation.

Mesdames Catherine Savoie, Geneviève Khayat et Sylviane St-Louis sont élues par acclamation.

On procède ensuite à un tirage au sort afin de déterminer la durée des mandats des trois élus. Ainsi, mesdames Catherine Savoie et Sylviane St-Louis obtiennent des mandats de deux ans alors que Geneviève Khayat obtient un mandat d'un an.

En terminant la séance d'élection, on explique que des membres cooptés peuvent aussi s'ajouter au Conseil. On ajoute que leur présence peut aussi permettre la représentation de groupes du quartier sous-représentés, comme des membres de la communauté immigrante ou du monde des affaires.

Fin du scrutin

7. PÉRIODE D'INFORMATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Madame Marie-Pierre Boucher prend quelques minutes pour féliciter les nouveaux élus. Elle ajoute qu'elle s'est déjà impliquée par le passé au sein des conseils de quartier et qu'il était parfois difficile de mobiliser les citoyens. Elle se dit heureuse que tous les postes du Conseil de quartier des Jésuites soient pourvus et en félicite les membres pour leur implication.

Elle passe ensuite aux différents points d'information.

Au sujet du programme À Vélo, elle indique qu'elle partage la déception exprimée plus tôt durant l'assemblée du fait que le programme n'a pas encore été implanté dans l'arrondissement. Elle se dit déçue notamment en raison du succès de son déploiement ailleurs dans la Ville. Elle ajoute qu'elle continue à faire des représentations pour que le programme s'étende vers la couronne nord. Elle termine en ajoutant qu'elle a espoir d'obtenir des résultats en 2024.

Pour son deuxième point, elle mentionne les consultations qui ont lieu en ce moment pour le plan de plein air. Elle considère que Charlesbourg est un bon lieu pour le développement de ce type d'activité. Aussi, elle invite les gens présents à s'impliquer dans ce type de consultation, en ajoutant que l'apport des citoyens est important puisqu'il aide les élus à élaborer ce type de plans.

Enfin, madame Marie-Pierre Boucher rappelle aux parents présents dans la salle que les inscriptions aux PVE (programme Vacances-été ou camps de jours) commencent mercredi. Elle ajoute qu'une modification a été faite cette année, à savoir qu'il est désormais possible de faire des inscriptions à la semaine plutôt que pour tout l'été. Monsieur Patrick Gaudreau explique la raison de ce changement en raison du fait que certains enfants, inscrits pour tout l'été, étaient absents durant les semaines de la construction, ce qui faisait en sorte que certains camps n'avaient que quelques enfants. Il ajoute que cette décision permet d'être plus conséquent et de permettre de donner des vacances aux moniteurs lors des semaines moins achalandées et de faciliter la planification. Madame Marie-Pierre Boucher profite de cette intervention pour montrer que la Ville ne prend pas ce type de décision seule et qu'elle le fait en

consultant et avec différents collaborateurs. Elle précise une autre modification, soit que la Ville a baissé le prix des inscriptions à la semaine, ce qui permet d'être moins dispendieux pour les familles.

De son côté, monsieur Claude Lavoie remercie les gens présents d'être en si grand nombre. Il souligne l'importance de l'engagement citoyen et explique qu'il n'y a pas de hiérarchie entre le Conseil et les élus, que ceux-ci sont très accessibles et qu'ils travaillent ensemble pour solutionner les différents dossiers. Il explique aussi qu'il est également président du conseil d'arrondissement de Charlesbourg et commente qu'il existe une belle dynamique et complicité entre ce dernier et le Conseil de quartier des Jésuites. Il revient également sur le projet de requalification des Galeries Charlesbourg et invite les gens présents à s'y intéresser. Il a aussi noté que les citoyens ont exprimé une volonté d'avoir du verdissement pour ce projet. Madame Marie-Pierre Boucher ajoute qu'elle a aussi noté un souci de répondre aux enjeux de densification.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Un citoyen exprime son irritation envers le fait que l'arrondissement de Charlesbourg est loin dans les priorités sur le sujet du tramway de Québec. Il se demande même si Charlesbourg sera sur la ligne de départ lors du commencement de la 2^e phase énoncée par le maire-

Ce même citoyen soulève le point du projet de 3^e lien autoroutier. Il s'inquiète des impacts de ce projet, puisqu'il estime que la sortie de ce lien devrait se faire près l'autoroute Laurentienne et de l'autoroute Félix-Leclerc, donc dans Charlesbourg. Il estime aussi qu'on ne peut penser à faire des projets de développement sans tenir compte de ces deux projets. Il demande donc aux élus s'ils tiennent compte de ces projets dans la planification du développement de Charlesbourg. Madame Marie-Pierre Boucher lui répond que la Ville en tient compte dans les volets dans lesquels elle a le contrôle. Cependant, madame Marie-Pierre Boucher explique que, puisque les décisions concernant ces projets n'ont pas été prises, la Ville ne peut pas planifier de nouveaux projets en fonction de ces possibles infrastructures de transport, ne peut pas les ignorer non plus et ne peut pas non plus mettre ses propres projets en pause. Alors, elle donne l'exemple du plan planifié d'urbanisme Wilfrid-Hamel, qui sera envisagé comme un boulevard urbain malgré le projet du 3^e lien. Le même citoyen émet alors des inquiétudes en lien avec le trafic actuel dans le secteur Saint-Rodrigue, où la circulation est déjà trop dense et crée des embouteillages. Il s'inquiète du fait que le 3^e lien empire cette situation. Monsieur Claude Lavoie et madame Marie-Pierre Boucher indiquent qu'ils partagent les préoccupations de ce citoyen.

Ensuite, madame Catherine Savoie revient sur le sujet du programme À Vélo. Elle raconte qu'elle a appris dans une conférence sur le système Bixie que les stations satellites n'avaient pas fonctionné et qu'elles ne pouvaient être à une distance de plus de 500 mètres. Du coup, elle s'inquiète au sujet de son implantation dans le secteur de Charlesbourg et demande s'il y a eu des études à cet effet.

Madame Marie-Pierre Boucher lui répond qu'il s'agit d'une des raisons pour lesquelles ils font de la représentation pour ce projet. Elle dit qu'elle exprime auprès des responsables du projet que Charlesbourg a le potentiel de devenir un point d'interconnexion avec des stations à moins de 500 m chacune. Monsieur Claude Lavoie ajoute qu'ils travaillent sur ce sujet et il ajoute qu'il existe un mouvement qui prône la mobilité durable sur l'axe nord-sud.

Un autre citoyen soulève à nouveau le projet près des Galeries de Charlesbourg, au sud de la 41^e rue. Il explique que le terrain serait prévu pour un stationnement intermodal et juge que plusieurs personnes pourraient en bénéficier, en raison de l'engouement actuel avec le transport à vélo. Il juge qu'un tel usage devrait être publicisé comme tel et que cela faciliterait les déplacements vers Limoilou.

Puis, monsieur David Khayat, de son côté, demande si une station À Vélo est prévue pour desservir l'hôpital Enfant-Jésus. Il émet aussi l'hypothèse qu'une telle station qui s'établirait à cet endroit pourrait changer les choses et permettre un éventuel lien vers Charlesbourg. Monsieur Claude Lavoie suppose qu'une station y est déjà installée et monsieur Jean-Pascal Dumont précise qu'elle sera installée cette année. De plus, madame Marie-Pierre Boucher répond que les élus n'imposent pas les lieux, mais présentent les besoins et les intérêts des citoyens.

Un citoyen mentionne qu'il a appris que la piscine de l'école Guillaume-Mathieu est en fin de vie et qu'elle pourrait être convertie en jeux d'eau. Madame Marie-Pierre Boucher répond qu'elle allait valider l'information. De son côté, madame Catherine Savoie lui répond que, selon la société de sauvetage, les jeux d'eau jouent un rôle dans l'apprentissage lié à la survie dans l'eau, donc que la conversion de la piscine de Guillaume-Mathieu irait dans ce sens. Madame Marie-Pierre Boucher ajoute que cette même piscine est très petite et, ainsi, que les enfants des PVE ne pouvaient y avoir tous accès en même temps et ne répond plus aux besoins. De plus, elle indique que d'autres piscines sont disponibles à proximité.

Un autre citoyen, pour sa part, dénonce que des plages horaires de piscines ont été retirées des camps de jours pour être données au grand public. Aussi, il demande si cette décision provient de la Ville. Madame Marie-Pierre Boucher répond qu'elle va vérifier l'information, mais que cette problématique s'inscrit dans un enjeu plus large des réservations des installations sportives par les différents organismes.

Ce même citoyen poursuit en demandant si la portion cyclable dans le secteur du boulevard Loiret va se poursuivre. Madame Marie-Pierre Boucher répond que c'est dans les projets, mais qu'elle n'a pas eu de réponse de l'analyse environnementale. Cependant, ce tronçon n'est pas dans la planification actuelle des pistes cyclables. L'analyse environnementale serait toujours en cours selon monsieur Claude Lavoie.

Un autre citoyen demande si un lien cyclable est prévu entre Charlesbourg et le boulevard de La Morille. Monsieur David Khayat souligne qu'aucun lien n'est prévu. Madame Marie-Pierre Boucher répond que les plans de ce secteur sont prévus depuis

longtemps et que le lien cyclable n'y était pas envisagé. Elle acquiesce cependant que la circulation cyclable est ardue dans ce secteur.

Un autre citoyen, représentant Loisirs Bourrassa, indique que son organisme avait fait une demande pour l'an dernier pour un préau dans le parc Terrasse Bon-Air en raison de l'absence du couvert végétal. La Ville lui aurait alors répondu que l'installation pourrait se faire si Loisirs Bourrassa payait pour son installation. Le représentant demande s'il ne pouvait pas y avoir une autre solution et s'il y avait une possibilité de déroger du plan triennal afin que la Ville puisse investir dans cet abri. Madame Marie-Pierre Boucher promet qu'elle va relancer l'administration et monsieur Claude Lavoie ajoute que ce projet est en analyse.

Ce même citoyen pose une dernière question sur le réaménagement du stationnement du pavillon du Rucher de l'école des Deux-Moulins. Il raconte que le stationnement de Loisirs Bourrassa est utilisé temporairement par les autobus et par les véhicules des parents qui covoiturent leurs enfants. Il énonce qu'il existe une passerelle qui fait le lien entre ce stationnement et l'école, mais qu'elle ne comporte pas de rambarde, ce qui occasionne plusieurs chutes de ses utilisateurs en raison de la glace qui peut y être présente. De plus, ce passage devient très vaseux au printemps selon ce même citoyen. Il demande si un aménagement temporaire pourrait y être fait. Madame Marie-Pierre Boucher lui propose de lui écrire directement.

Dans un autre ordre d'idée, une citoyenne demande s'ils ont eu de nouvelles informations sur le projet de construction situé 6760 boulevard Henri-Bourrassa. Madame Marie-Pierre Boucher lui répond qu'elle n'en a pas eu.

Un citoyen revient sur le sujet des pistes cyclables et, mentionnant le rapport qu'il a déposé à la Ville, mentionne que, selon lui, la solution la plus simple serait de réaliser le tracé à Jean-Talon, sur la rue Périgord, près du marché aux puces, pour ensuite se rendre jusqu'au bout de Jean-Talon puis de couper à l'endroit des tours d'Hydro-Québec pour se rendre sur le sentier des Cheminots.

Enfin, madame Catherine Savoie revient sur l'intervention liée au parc Terrasse Bon-Air et rappelle que des terrains étaient recherchés pour la plantation d'arbres. Elle demande au citoyen qui avait fait cette intervention s'il s'agissait d'un souhait d'avoir plus d'arbres dans ce parc. Celui-ci répond qu'un réaménagement n'aura lieu que dans le plan d'action de 2025, mais croit quand même que la plantation d'arbres pourra être une bonne solution.

9. DIVERS

Monsieur David Khayat indique que les conseils de quartier se sont réunis avec les élus pour discuter du déneigement. Les questions qui ont été posées portaient notamment sur le déneigement la fin de semaine. Il raconte que l'exercice se voulait surtout consultatif et qu'il n'était pas très à l'aise avec la formule utilisée puisque les

représentants des conseils devaient répondre par oui ou par non même si ces questions étaient ouvertes, ce qui donne une apparence de biais, selon lui. Il a trouvé intéressant que des représentants provenant à la fois de milieux urbains et de la banlieue soient présents et a hâte de voir où va mener cette consultation. Au sujet des questions posées, madame Catherine Savoie commente l'une d'entre elles, à savoir s'ils étaient prêts à mettre de l'avant une diminution de l'empreinte carbone. Elle critique le fait que cette question ne précise pas à quel point les services seraient diminués pour accomplir cet objectif et que cette omission montre un certain biais de la question. Monsieur David Khayat continue en mentionnant que la question du stationnement permis sur seul côté de rue lors des opérations de déneigement avait été abordée. De plus, au sujet de l'empreinte carbone, il se rappelle que la Ville avait parlé de se procurer de nouveaux véhicules moins énergivores, en parlant de ceux qui portent assistance aux équipes de déneigement. Au sujet du déneigement du samedi, il rappelle que le Conseil s'est montré d'accord pour qu'il se fasse dans les secteurs plus en périphérie, même de jour. Sur le sujet de la sécurité, il raconte que le Conseil de quartier de Vanier avait parlé d'une activité qu'ils avaient organisée, à savoir qu'ils avaient, durant l'été, sorti les véhicules de déneigement des garages pour enseigner à la population quels étaient les angles morts de ses véhicules. Monsieur David Khayat commente qu'il apprécie cette initiative et qu'une telle activité pourrait être reproduite dans le quartier des Jésuites.

Sur un autre point, monsieur Michel Voisard revient sur les consultations liées au projet La Friche (les terrains en friche situés le long de la 41^e rue). Il mentionne qu'une soixantaine de personnes y étaient présentes et que plusieurs idées y étaient présentées. Il note que, parmi les demandes énoncées, certaines parlaient de verdissement et d'autres demandes portaient sur des installations récréatives pour les adolescents. Il ajoute que sur la partie située à l'ouest, les installations devaient y être temporaires puisqu'un tuyau d'alimentation d'eau qui devra y être retiré. Sur la partie est, il raconte que l'installation d'habitations et la question de la mixité ont été énoncées. Il ajoute que les promoteurs des Galeries Charlesbourg abondaient vers la même idée puisqu'ils cherchent à trouver une nouvelle vocation pour leurs terrains, bien que ce projet demeure une initiative privée. En réponse à une citoyenne, il ajoute que des jardins communautaires sont déjà présents et l'idée de les agrandir a aussi été énoncée parmi toutes celles proposées. Il précise qu'une plateforme est disponible en ligne pour recueillir d'autres idées jusqu'en mai. Sur le projet des promoteurs, madame Marie-Pierre Boucher précise que, bien que leur projet soit privé, cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de limites aux types de projet qu'ils peuvent faire, notamment en raison du zonage déjà en place. Elle souligne aussi que cette zone possède un faible taux d'inoccupation, ce qui peut rendre intéressante l'installation d'habitation.

Madame Catherine Savoie pose alors la question à monsieur Claude Lavoie et demande le niveau d'importance accordée à l'architecture des bâtiments qui y seront construits, notamment dans l'idée d'imposer une construction qui soit efficace au niveau écoénergétique. M. Lavoie répond que la réflexion sur le projet n'en est pas rendue là, surtout au niveau de réglementation. Madame Marie-Pierre Boucher, pour sa part, ajoute que la Ville prévoit de revoir son programme d'urbanisme et de mobilité. Elle ajoute que des consultations seront bientôt tenues à cet effet et que le type de

réflexion mentionnée par madame Catherine Savoie pourra y être discuté. Elle ajoute que la Ville va obtenir la possibilité d'acheter certains immeubles et pourra ainsi choisir l'orientation du développement de ce terrain qui pourra aller dans le sens qu'elle voudrait.

Pour finir, un citoyen demande si le Conseil de quartier a déposé quelque chose pour la consultation qui a eu lieu hier sur le plein air urbain. Monsieur Jean-Pascal Dumont répond à la négative. Ce même citoyen demande ensuite quel sera le rôle du Conseil à la suite de cette consultation. Monsieur Ernesto Salvador Cobos ne sait pas quel sera leur rôle dans la suite, mais monsieur Claude Lavoie répond que tous les commentaires seront récoltés et colligés. Puis une vision est élaborée à partir des résultats récoltés et celle-ci sera resoumise à une nouvelle consultation.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Jean-Pascal Dumont remercie les citoyens pour leur présence et invite les personnes intéressées à s'abonner à la liste de diffusion du Conseil de quartier à laisser leur adresse courriel sur une feuille près de l'entrée. Il félicite ensuite les administrateurs qui ont été élus. Il mentionne son appréciation de la rencontre et exprime son ambition de faire du quartier un des meilleurs endroits pour y vivre et son ambition d'avoir les infrastructures dignes de son appellation de porte d'entrée du Nord.

Monsieur Jean-Pascal Dumont propose la levée de l'assemblée générale annuelle.

Procès-verbal rédigé par M. Simon Côté et révisé par M. Jean-Pascal Dumont et M^{me} Catherine Savoie.

SIGNÉ

SIGNÉ

M. Jean-Pascal Dumont, président

M^{me} Catherine Savoie, secrétaire